



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### développement

Question écrite n° 37932

#### Texte de la question

Alors que le chômage se situe encore, malgré la décrue, à un niveau supérieur à 11 % de la population active, M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les graves situations de goulots d'étranglement et de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée qui apparaissent déjà dans un certain nombre de secteurs où le redémarrage a été rapide. Il en est ainsi du bâtiment ou de l'alimentaire, mais la liste de ces activités tend à s'allonger et l'application des trente-cinq heures dans ces secteurs risque encore d'aggraver la difficulté de recherche de professionnels qualifiés. Certains évoquent le chiffre de plus de 100 000 emplois qui ne pourraient être pourvus rien que dans le secteur alimentaire. Pour le bâtiment, l'amortissement Périissol, comme le nouveau dispositif Besson, la baisse des taux d'intérêts comme celle de la TVA et des droits de mutation ont un impact heureux tant sur le marché du neuf que sur celui de la rénovation et ont révélé ou fait apparaître dans le même temps un manque criant de personnels compétents. Aujourd'hui, chacun peut imaginer quelle serait la situation si le taux de chômage en France se rapprochait de 4 % comme c'est actuellement le cas aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas, ou même de 6 % comme en Grande-Bretagne. Alors qu'il y a plus de vingt ans on parlait déjà de la revalorisation du travail manuel, d'une réforme de l'enseignement professionnel, de l'adaptation de la formation et de la personnalisation de l'orientation, d'une communication plus valorisante de certaines professions, il lui demande quelles pistes elle envisage pour permettre de répondre dans la durée aux besoins des professionnels dans certains métiers manuels.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises de certains secteurs. Cette situation résulte du fort dynamisme économique que connaît le pays dans un contexte international favorable renforcé par les mesures prises par le Gouvernement : réduction du temps de travail accompagnée d'un allègement des charges sociales, réussite du programme nouveaux services-emplois jeunes, baisse du taux de la TVA en faveur d'activités non soumises à la concurrence internationale. Afin de ne pas freiner cet élan, alors même que le taux de chômage, bien qu'en nette amélioration, reste encore à un niveau élevé, toutes les mesures utiles doivent être prises pour surmonter l'apparition localisée de pénuries de qualifications dans certaines zones géographiques ou dans certaines branches d'activités. C'est ainsi qu'il a été demandé au service public de l'emploi de se mobiliser à ce sujet en privilégiant dans un premier temps les problèmes rencontrés par les petites entreprises du bâtiment et des métiers de bouche. Un plan d'action pour faciliter les recrutements, développer la formation et l'emploi dans l'artisanat et les métiers de bouche a d'ailleurs été conclu le 29 septembre dernier par la ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat d'une part, et les présidents de l'union professionnelle artisanale et de la confédération générale de l'alimentation en détail d'autre part. Ce plan prévoit de mener en 2000 un ensemble coordonné d'actions dont la responsabilité reposera tant sur les services de l'Etat que sur les organisations professionnelles ou les partenaires sociaux gestionnaires des fonds mutualisés de la formation professionnelle. Dans ce cadre, une campagne nationale d'information sur les métiers en cause

se déroulera au premier semestre 2000, et plus de 2000 forums pour l'emploi spécifiques aux métiers du bâtiment et aux métiers de bouche se tiendront dans tous les départements entre le 1er mars et le 15 avril 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37932

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 1999, page 6778

**Réponse publiée le :** 28 février 2000, page 1312